

APFAIRE N° 12

RECRUTEMENT sur contrat d'un Architecte Conseil pour la Commune de Saint-Denis et préavis au Cabinet BOSSU.

Le MAIRE. - Par délibération en date du 22 Avril 1955 mon prédécesseur vous avez demandé l'autorisation de désigner un nouvel Architecte Conseil pour la Commune de Saint-Denis.

Cet Architecte serait recruté sur contrat. Il avait contacté Monsieur LEJEUNE et voici le projet de convention qu'il nous a fait parvenir (pièce annexe).

Mme AMELIN demande le motif pour lequel on veut se passer des services du Cabinet BOSSU qui est ici représenté par M. SAGUI.

Le MAIRE. - Nous sommes pour l'instant en pleine voie de réalisation: construction d'écoles, réparations de bâtiments publics etc... Le Maire, pour toutes ces questions techniques a besoin d'avoir à tous moments un technicien à ses côtés. M. SAGUI, dont la compétence ne peut être contestée, a à assurer la direction d'un très important Cabinet et ne peut de ce fait consacrer tout son temps à la Commune de St-Denis. C'est ce pourquoi je me permets d'insister auprès de vous pour le recrutement de M. LEJEUNE. D'ailleurs la durée du contrat n'est que d'une année; ce qui nous permettra si satisfaction ne nous est pas donnée de recourir à une autre formule.

J'attire tout spécialement votre attention sur les conditions de rémunération de notre Architecte; M. LEJEUNE pour tous les travaux énumérés à l'article 2 de son projet de contrat et dont je viens de vous donner lecture percevra 45.000 Fcs par mois.

C'est relativement peu, compte tenu des devis de travaux importants de réparations et d'entretien de nos bâtiments et de la surveillance constante des chantiers. Ce serait plus onéreux pour la Commune de s'adresser, pour ces devis, à un bureau d'études.

Mme AMELIN. - On vient de nous demander d'adopter les plans d'un nouvel abattoir, plans établis par M. SAGUI et maintenant on nous demande de nous passer de ses services.

Le MAIRE. - M. SAGUI, je le répète, ne peut être entièrement entièrement à notre disposition, c'est la seule raison pour laquelle nous voulons recruter un Architecte qui s'occupera entièrement de tous nos travaux tant en ce qui concerne les réparations que les nouvelles contractions.

Et comme corollaire, si vous acceptez ma manière de voir, je vous demanderai de dénoncer les engagements que nous avons contractés avec le Cabinet BOSSU.

Après discussion, le Maire met aux voix le recrutement de M. LEJEUNE comme Architecte Conseil de la Commune et la dénonciation des engagements avec le Cabinet BOSSU.

Adopté à la majorité.

/... ✓